



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-549

PUBLIÉ LE 12 OCTOBRE 2021

# Sommaire

## **Préfecture de Police / Cabinet**

75-2021-10-12-00007 - Arrêté n° 2021-01055 portant transfert de localisation de quatre centres de vaccination contre la covid-19 sur le territoire de la ville de Paris et modifiant l'arrêté n° 2021-00906 du 6 septembre 2021 (1 page)

Page 3

75-2021-10-12-00006 - Arrêté n°2021-01056 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 5

75-2021-10-12-00008 - Arrêté n°2021-01057 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 7

Préfecture de Police

75-2021-10-12-00007

Arrêté n° 2021-01055 portant transfert de localisation de quatre centres de vaccination contre la covid-19 sur le territoire de la ville de Paris et modifiant l'arrêté n° 2021-00906 du 6 septembre 2021

**Arrêté n° 2021-01055**  
**portant transfert de localisation de quatre centres de vaccination contre la covid-19 sur le territoire de la ville de Paris et modifiant l'arrêté n° 2021-00906 du 6 septembre 2021**

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n° 2021-00906 du 6 septembre 2021 désignant des centres pour assurer la vaccination sur le territoire de la ville de Paris dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19 ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France en date du 7 octobre 2021 relatif au transfert de localisation de quatre centres de vaccination contre la covid-19 sur le territoire de la ville de Paris ;

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 6 septembre 2021 susvisé, l'adresse :

- « Gymnase Jean Jaurès, 87 avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris » est remplacée par l'adresse : « Espace Pierre Girard – 7, rue Pierre Girard – 75009 Paris », à compter du 11 octobre 2021 ;
- « Gymnase Bourneville, 5 rue du Dr Bourneville, 75013 Paris » est remplacée par l'adresse : « Mairie du 13e arrondissement – 13 rue Philippe de Champagne – 75013 Paris », à compter du 13 octobre 2021 ;
- « Gymnase Courcelles – 229, rue de Courcelles, 75017 Paris » est remplacée par l'adresse : « Mairie du 17e arrondissement – 16-20, rue des Batignolles – 75017 Paris », à compter du 18 octobre 2021 ;
- « Gymnase des Vignoles, 87 rue des Haies 75020 Paris » est remplacée par l'adresse : « Centre de vaccination du 20e arrondissement, 31-33, rue Villiers de l'Isle-Adam – 75020 Paris », à compter du 18 octobre 2021.

**Art. 2** - Le préfet, directeur du cabinet et le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 12 octobre 2021

signé  
**Didier LALLEMENT**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Égalité Fraternité*

Préfecture de Police

75-2021-10-12-00006

Arrêté n°2021-01056 accordant des récompenses  
pour actes de courage et de dévouement

Paris, le 12 octobre 2021

**ARRETE N°2021-01056**

**Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup>

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à **M. Anthony GAILLARD**, né le 3 mai 1992, gardien de la paix affecté au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

**Didier LALLEMENT**

Préfecture de Police

75-2021-10-12-00008

Arrêté n°2021-01057 accordant des récompenses  
pour actes de courage et de dévouement

Paris, le 12 octobre 2021

**ARRETE N°2021-01057**

**Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup>

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux gardiens de la paix affectés au sein de la Direction de l'ordre public et de la circulation dont les noms suivent :

- **M. Yoann LAMEGO**, né le 28 février 1991 ;
- **M. Quentin SERGENT**, né le 17 février 1991.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

**Didier LALLEMENT**